

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – CREATION DE POSTES D'AGENT SOCIAL A TEMPS COMPLET

N° 2024-071

Le Conseil municipal légalement convoqué le 08/10/2024, s'est réuni le 15/10/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boète, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Jérôme Cauët à Mme Catherine Delaitre
M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
M. Frédéric Baby Marinpouy à Mme Arlette Bourdelot
Mme Justine Giagnoni à Mme Natacha El Hayek
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boète
M. Jean-Marc Payen à M. Jérôme Plateau
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent.e :

Aucun.

Nombre de votant.e.s : 29

M. Enzo Sodano a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de créer 7 postes d'agent social à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 en vue de l'intégration des adjoints techniques de la Bailloterie dans la filière sociale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2025
 - 3 postes d'agent social à temps complet
 - 2 postes d'agent social principal de 2^e classe à temps complet
 - 2 postes d'agent social principal de 1^e classe à temps complet

- DIT que la suppression des postes suivants sera présentée à un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial
 - 3 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^e classe à temps complet

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025.

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS